



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CODE CNW 01

LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES AURONT UNE VITRINE EN FRANCE POUR RECRUTER DES TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS

Montréal, le 29 janvier 2010 – La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Yolande James, et le Secrétaire d'État à l'emploi de la République française, M. Laurent Wauquiez, ont signé aujourd'hui une entente de collaboration qui permettra aux employeurs du Québec de proposer, par l'intermédiaire de Pôle Emploi et son réseau spécialisé, Pôle Emploi International (PEI France), des offres d'emploi aux candidats de nationalité française, aux ressortissants de l'espace économique européen et aux détenteurs d'un permis de séjour en France.

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la foulée d'un nouvel espace économique pour le Québec, souhaité par le premier ministre Jean Charest. Au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront à pourvoir au Québec. « Grâce à cette nouvelle collaboration, les employeurs québécois qui éprouvent des difficultés de recrutement pour des postes spécialisés pourront bénéficier d'un outil qui leur permettra d'avoir rapidement accès à un nouveau bassin de main-d'œuvre qualifiée », a déclaré la ministre Yolande James.

« Le Québec exerce une forte attraction auprès des candidats français qui souhaitent s'expatrier. Il représente, en France, l'essentiel des offres d'emploi internationales. Il est donc important de consolider des liens et des échanges en fournissant un cadre solide pour l'expatriation des Français souhaitant travailler au Québec », a souligné le secrétaire d'État Laurent Wauquiez.

Précisons que ce service s'adresse aux employeurs québécois qui sont aux prises avec de réelles difficultés de recrutement. Par exemple, avant de pouvoir afficher une offre d'emploi, l'entreprise doit d'abord faire valoir les démarches qu'elle a effectuées pour trouver un candidat sur place au Québec. Finalement, les candidats retenus sont soumis aux règles habituelles d'immigration.

Depuis 2007, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a collaboré avec Pôle Emploi International, un service public de placement, dans le cadre de deux missions de recrutement effectuées en France qui se présentaient comme une alternative de recrutement pour certains employeurs québécois. Déjà, plus de 350 travailleurs accompagnés des membres de leur famille sont venus s'établir au Québec à la suite de ces opérations.

« Je suis persuadée que cette entente permettra à la société québécoise de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire français. Je crois aussi que cette plus grande mobilité professionnelle favorisera, de part et d'autre, les échanges sur les meilleures pratiques. Ce partenariat est une excellente nouvelle pour le Québec, pour son essor et pour son rayonnement international », a conclu la ministre Yolande James.

Source : Luc Fortin
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles
514 873-9940

Renseignement : Claude Fradette
Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 940-1630